

La Newsletter

du COREVIH Bretagne



ARRÊTÉ : NOUVELLE COMPOSITION DÉCRET : RÉFORME DES COREVIH

Le COREVIH Bretagne s'élargit, ça bouge !

JUILLET 2024



Par décret en date du 3 juillet 2024, les COREVIH sont transformés en coordination régionale en santé sexuelle (CORESS), ce qui élargit considérablement leur champ d'action.

Les modalités de fonctionnement de ces nouvelles structures, de même que leur périmètre de compétence seront définis par des arrêtés qui doivent être publiés avant le 15 mars 2025.

Le COREVIH-Bretagne a anticipé cette situation en élargissant son assemblée plénière à des personnes compétentes en santé sexuelle, hors du champ strict du VIH et des IST auquel il était antérieurement limité. Cette assemblée va avoir en charge de réfléchir sur les transformations nécessaires, au fil des textes à venir. Conserver la part militante et opérationnelle du COREVIH-Bretagne, tout en sortant du champ relativement restreint qui était le sien jusqu'à maintenant, un sacré défi !

- Lien vers le Journal Officiel pour l'arrêté COREVIH : [ICI](#)
- Lien vers la composition de la nouvelle plénière du COREVIH : [ICI](#)

En attendant, de nombreux outils et nouvelles recommandations ont été publiés au cours des derniers mois, c'est un plaisir de les partager avec tous les acteurs de la santé sexuelle en Bretagne.

Dr Cédric ARVIEUX

AGENDA

L'Assemblée plénière

Judi 19 septembre de 17h à 20h
en visioconférence

L'InterCEGIDD

Judi 10 octobre de 10h à 17h
RENNES

25ème Congrès de la SFLS

Du 20 au 22 novembre

BIARRITZ

<http://congres.sfls.fr/inscription/>

L'Assemblée plénière

Judi 28 novembre de 10h à 17h
SAINT BRIEUC



GUIDE : ABORDER LA SANTE SEXUELLE EN CONSULTATION

Le document réalisé par la SFLS* et le RSSP*, s'adresse à tous les professionnels de santé de premier recours, tels que les aides-soignants, kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens, médecins, psychologues et sages-femmes.

Il propose des outils simples pour intégrer la discussion sur la santé sexuelle lors des consultations. Ce guide fait partie de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle, qui vise à étendre la prévention en santé sexuelle et à impliquer les équipes de soins primaires dans cette démarche.



A télécharger [ICI](#)

TROD SYPHILLIS - ARRÊTÉ PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL

Le 22 mai dernier, le dépistage de la syphilis par Test Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD) est désormais possible en milieu associatif ou médico-social et dans les autres centres et établissements autorisés.

Ces structures pouvaient déjà procéder au dépistage par TROD des infections VIH/VHC/VHB. L'arrêté publié au Journal Officiel permet d'inclure la syphilis.

Les personnels non-médicaux concernés devront suivre une formation à l'utilisation de chaque TROD, selon le projet d'arrêté.

Téléchargez-le [ICI](#)
Pour + d'info : [ICI](#)

Pour + d'infos : [ICI](#)
Dépêche "APM" [ICI](#)



Les recommandations de bonne pratique (RBP) en santé sont des guides méthodiques pour aider praticiens et patients à choisir les soins les plus appropriés dans des contextes cliniques spécifiques. Elles reposent sur des synthèses rigoureuses des données scientifiques actuelles, mais n'excluent pas le jugement des professionnels de santé, qui doivent adapter les soins en fonction de leurs observations et des préférences des patients. Les objectifs, ainsi que les populations et professionnels concernés, sont brièvement présentés en dernière page et détaillés dans l'argumentaire scientifique.

RECOMMANDATIONS SUR VIH ET FEMMES ENCEINTES / DÉSIR D'ENFANT

Le projet "Grossesse et VIH" vise à réactualiser les recommandations cliniques pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), en se concentrant sur la contraception, le désir d'enfant, la grossesse et la prévention de la transmission mère-enfant. Les cibles incluent les PVVIH, les femmes enceintes ou souhaitant avoir un enfant, et les nouveaux de mères vivant avec le VIH. Les professionnels concernés sont les infectiologues, gynécologues-obstétriciens, généralistes, internistes, pédiatres, sages-femmes et centres de Protection Maternelle et Infantile. Le projet est demandé par le Conseil National du SIDA et des hépatites virales (CNS) et l'Agence nationale de recherches sur le SIDA et les hépatites virales (ANRS), et promu par la Haute autorité de santé (HAS).



Téléchargez la synthèse [ICI](#)
Fiche patient "grossesse et VIH" [ICI](#)
Et encore + d'info : [ICI](#)

DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DES CANCERS CHEZ LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH

Fiche synthétique Dépistage et prise en charge des cancers chez les personnes vivant avec le VIH.

Les cancers sont une comorbidité fréquente chez les personnes vivant avec le VIH (PVVIH).

Accéder à la fiche synthétique des recommandations



A télécharger [ICI](#)

RECOMMANDATIONS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT VIVANT AVEC LE VIH

La recommandation sur la prise en charge de l'infection à VIH chez l'enfant et l'adolescent, promue par la HAS et soutenue par le CNS et l'ANRS, actualise les méthodes de traitement pour cette population spécifique. Elle cible les professionnels de santé tels que les pédiatres, infectiologues, médecins généralistes, et autres intervenants, ainsi que les associations de patients. L'objectif principal est d'améliorer les soins et d'adapter les pratiques médicales aux dernières avancées, afin d'optimiser la qualité de vie des jeunes vivant avec le VIH.

Téléchargez la synthèse [ICI](#)



Fiche "PeC de l'enfant et de l'adolescent vivant avec le VIH" [ICI](#)
Fiche pour les familles et l'entourage d'un enfant ou adolescent vivant avec le VIH : [ICI](#)
Fiche pour les adolescents vivant avec le VIH : [ICI](#)

RECOMMANDATIONS DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES INFECTÉES CHRONIQUEMENT PAR LE VIRUS DE L'HÉPATITE B

Les recommandations pour la pratique clinique (RPC) actualisent la prise en charge des patients porteurs chroniques du virus de l'hépatite B (VHB). Elles concernent les patients chroniques et divers professionnels de santé, tels que hépatologues, infectiologues, médecins généralistes, pédiatres, et endocrinologues. Ces recommandations sont formulées à la demande du Conseil National du Sida et des hépatites virales (CNS) et de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), sous la promotion de la Haute Autorité de santé (HAS).



A télécharger [ICI](#)

Pour aller plus loin, retrouvez toutes nos infos sur notre site internet

